

# L'abstention relève d'un choix clair

La majorité des électeurs qui n'ont pas voté aux législatives ont voulu exprimer un mécontentement

Les élections législatives des 11 et 18 juin ont été marquées par une abstention record. Au premier tour, 24,6 millions de citoyens ont boudé les urnes (51,3 % des inscrits). Au second, ce sont 27,1 millions de Français (57,4 %) qui n'ont pas pris part au scrutin. Ces chiffres inédits interrogent le fonctionnement de notre vie politique. Qu'une élection majeure comme celle des législatives, qui permet d'élire les représentants de la nation à l'Assemblée, soit dédaignée par plus de la moitié des Français, est forcément le symbole d'un malaise démocratique.

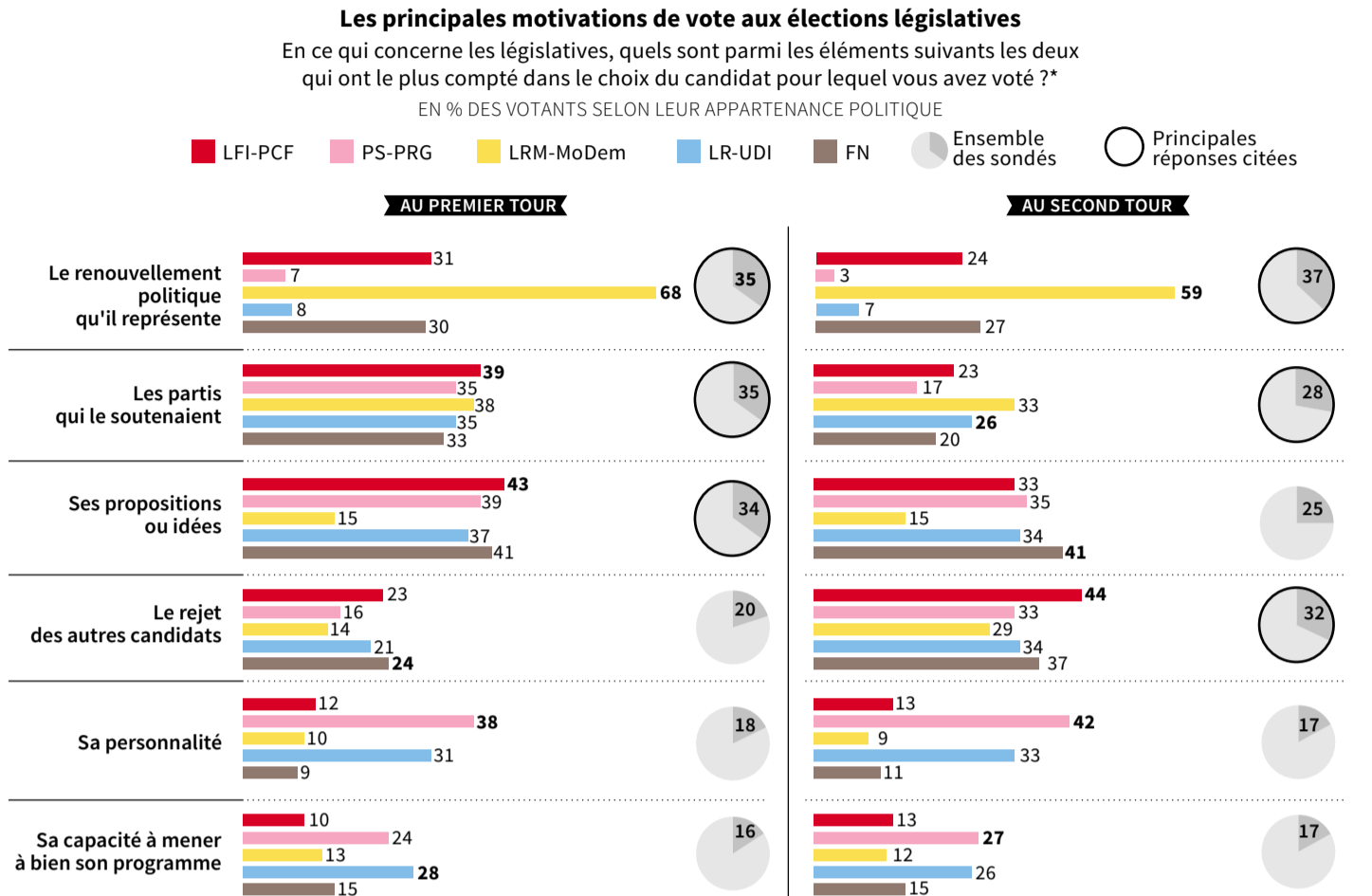
La seizième vague de la grande enquête menée par Ipsos-Sopra Steria pour le Cevipof et *Le Monde* permet de mieux cerner les raisons qui ont poussé les citoyens à s'abstenir. Cette étude, menée depuis plus d'un an avec le même échantillon de personnes, se distingue par son ampleur : elle porte sur un panel de 16 613 Français interrogés en ligne, bien supérieur à celui des sondages habituels.

**Le raison de l'abstention** Le premier enseignement est que cette abstention relève dans la majorité des cas d'un choix clair. Seules 37 % des personnes interrogées affirment avoir été empêchées de voter pour des raisons personnelles au premier tour. A l'inverse, plus de six sondés sur dix justifient leur décision de ne pas voter par un mécontentement ou une insatisfaction.

**Qu'une élection comme les législatives soit dédaignée par plus de la moitié des Français est le symbole d'un malaise démocratique**

Ainsi, 17 % ne s'estimaient représentés par aucun candidat ; 14 % se sont détournés des urnes, jugeant la victoire de La République en marche (LRM) inéluctable ; 11 % ont décidé de ne plus voter à aucune élection ; 10 % ont voulu envoyer un message de mécontentement aux responsables politiques ; 6 % ont cherché à protester contre le mode de scrutin qui ne permet pas de représenter la diversité politique du pays ; et, enfin, 5 % pensent que les élections législatives n'ont plus beaucoup d'importance et que seule l'élection présidentielle compte vraiment.

Au second tour, alors que le chiffre de participation baisse encore, les personnes insatisfaites sont de plus en plus nombreuses, puisque seuls 27 % des abstentionnistes sondés ont été empêchés de voter pour raisons personnelles. Plus de sept personnes interrogées sur dix expriment un mécontentement, avec, logiquement, une forte hausse d'électeurs qui ne s'estiment pas repré-



sentés (30 %, soit 13 points de plus qu'au premier tour) par les deux ou trois candidats restés en lice.

**Les motivations des votants** Cette grande étude permet également de comprendre les motivations de vote des citoyens qui ont participé au scrutin. La différence entre les forces politiques est très sensible, même si l'étiquette garde une force d'attraction importante : 35 % des électeurs assurent avoir choisi le candidat en fonction du parti qui le soutenait.

Les électeurs de LRM mettent pour la plupart en avant le renouvellement politique qu'incarne le candidat (68 %) pour justifier leur

choix. A l'inverse, la personnalité (seulement 10 %) ou les idées (15 %) du futur député semblent être des facteurs beaucoup moins déterminants. En revanche, les « idées ou propositions » du candidat semblent être fondamentales pour les électeurs des autres partis : 43 % pour La France insoumise (LFI) et le Parti communiste (PCF), 41 % pour le Front national, 39 % pour le Parti socialiste et le Parti radical de gauche (PRG) et 37 % pour Les Républicains (LR) et l'Union des démocrates et indépendants (UDI).

**Prime aux sortants pour le PS et LR** Les deux grands partis traditionnels sont les seuls à bénéfi-

cier d'une prime aux sortants. Pour 38 % des électeurs PS et 31 % des électeurs LR, la personnalité du candidat est une motivation de vote. Mécaniquement, ces deux formations sont celles à bénéficier le moins de l'attrait de la nouveauté. Moins de 10 % de leurs électeurs citent le renouvellement de la vie politique parmi les facteurs déterminants de leur choix. Du côté du FN et de LFI, environ 30 % des votants font du renouvellement un critère de décision.

Environ deux électeurs sur dix semblent faire un choix par défaut ou par opposition en votant par « rejet des autres candidats ».

Les plus nombreux sont au FN (24 %), et les moins nombreux du côté de LRM (14 %).

Enfin, la capacité du député à mettre en œuvre le programme qu'il a défendu pendant la campagne des législatives apparaît comme un aspect marginal. Seuls les électeurs de LR (28 %) et du PS (24 %) en font un élément qui compte. Du côté de LRM (13 %), du FN (15 %) ou de LFI (10 %), la faculté à agir du député élu semble être secondaire. Comme si les électeurs avaient intégré que les décisions importantes ne se prennent pas nécessairement dans l'enceinte de l'Assemblée nationale. ■

NICOLAS CHAPUIS

## L'image de Macron s'améliore

Les élections législatives qui ont suivi la présidentielle ont bénéficié au nouveau chef de l'Etat. Son image apparaît plus positive. La part des personnes interrogées qui déclarent apprécier Emmanuel Macron a ainsi bondi de 24 % à 39 % dans l'enquête Ipsos-Sopra Steria pour le Cevipof et *Le Monde*, entre la mi-avril et la fin juin. A l'inverse, Marine Le Pen et Jean-Luc Mélenchon semblent avoir perdu du crédit aux yeux des citoyens. La présidente du FN perd 4 points, passant de 23 % à 19 %. Le chef de file de La France insoumise, qui était la personnalité la plus appréciée à la mi-avril, perd six points (de 25 % à 19 %).

## Changer le mode de scrutin : un impératif démocratique à géométrie variable

Pour près de 55 % des personnes interrogées, le système électoral actuel est « inacceptable »

Lors de son allocution devant le Congrès réuni à Versailles, Emmanuel Macron a officiellement indiqué vouloir changer le mode de scrutin des élections législatives d'ici à 2022. Ce n'est pas la première fois qu'un exécutif s'intéresse à une modification de la désignation des élus. Dans un passé récent, François Hollande avait souhaité introduire une dose de proportionnelle avant d'y renoncer. Durant la campagne présidentielle, plusieurs chefs de file politiques sont revenus sur le sujet et ont réclamé une meilleure représentation des sensibilités politiques au sein de l'Assemblée nationale.

Pourquoi réformer maintenant le mode de scrutin ? Un bref retour sur son évolution en Europe rappelle combien les motifs de changement répondent autant à un impératif démocratique qu'à des manœuvres politiques. Au début du XX<sup>e</sup> siècle, le système majoritaire dominait dans un grand nombre de pays européens gouvernés par des majorités de droite. Pour limiter les chances d'accès au pouvoir d'une gauche naissante, ces mêmes gouvernements de droite, souvent divisés, ont changé les règles du jeu électoral en généralisant le scrutin proportionnel.

De la sorte, les partis conservateurs ont pu substituer à des défaites annoncées de faibles revers électoraux leur permettant de construire des alliances de gouvernement, faute de majorité absolue pour la gauche. Faut-il voir, cette fois-ci, dans la décision du président de la République la volonté de rompre avec les bénéfices partisans attendus du fait majoritaire ? Ou encore de réduire le malaise démocratique entre représentants et représentés ?

Pour saisir l'enjeu de ce changement institutionnel, l'enquête électorale du Cevipof s'est livrée à une expérience afin de mesurer les perceptions du système actuel. Une première question était formulée auprès d'un sous-groupe de l'échantillon : « Dans notre système électoral actuel, un parti peut recueillir plus de 10 % des voix et obtenir moins de 1 % des sièges à l'Assemblée nationale. Vous trouvez cela... ? » Près de 55 % des répondants jugent un tel système inacceptable, 13 % acceptable, et 31 % ni acceptable ni inacceptable. Mais en changeant de manière aléatoire la formulation de la question auprès d'un autre sous-groupe et en remplaçant le mot « parti » par Front national, La France insoumise (LFI) ou Europe Ecologie-Les

Verts (EELV), les résultats changent considérablement.

D'une part, l'ensemble des Français considèrent que le système majoritaire actuel est plus acceptable dès lors qu'il favorise des formations politiques « victimes » de ce mode de scrutin. Par exemple, ils sont 25 % à se satisfaire du système majoritaire dès lors qu'un parti comme le FN aurait 10 % des votes au plan national mais seulement 1 % des sièges de députés. Ces mêmes personnes expriment à 47 % (seulement 11 % pour les électeurs de La République en marche) une opposition à « un parti qui recueillerait près d'un tiers des voix et obtiendrait plus de deux tiers des sièges à l'Assemblée ».

### Objectifs contradictoires

Clairement, les distorsions du scrutin majoritaire sont inégalement perçues selon les bénéficiaires potentiels. Par ailleurs, et sans surprise, les électeurs de chacun de ces partis amplifient le caractère injuste du système actuel (77 % des électeurs frontistes, 62 % des électeurs EELV). Pilier du bon fonctionnement de la démocratie, un système électoral peut poursuivre deux objectifs contradictoires : la représentativité et l'efficacité.

Avec 22,2 % des suffrages exprimés, Les Républicains disposent de 112 députés alors que le Front national, avec 8,75 % des voix, obtient 8 députés. Cet exemple illustre la forte distorsion du système majoritaire. Dans le même temps, le mode de scrutin actuel présente l'avantage de donner une majorité au président élu et lui permet de bénéficier d'une stabilité institutionnelle.

En décidant d'introduire une dose de proportionnelle, dont les effets attendus peuvent varier selon que le dosage est porté à 10 % ou 20 % de députés élus (moins nombreux à l'avenir), M. Macron améliorera sans nul doute la représentation nationale au Palais-Bourbon mais devra anticiper les risques d'une plus grande instabilité politique. Autrement dit, en choisissant la voie médiane entre système majoritaire entier et système proportionnel intégral comme sous la IV<sup>e</sup> République, l'exécutif ne tranche toujours pas la question de savoir ce qui importe plus : la stabilité (et donc l'efficacité) gouvernementale ou une meilleure représentation politique du peuple. ■

MARTIAL FOUCAULT  
(PROFESSEUR À SCIENCES PO  
ET DIRECTEUR DU CEVIPOF)

**Le Monde DES RELIGIONS**

**CES FEMMES QUI BOUSCULENT LES RELIGIONS**

REPORTAGE LES SURFEURS DE DIEU | ENTRETIEN EXCLUSIF LE DALAI-LAMA | ART SACRÉ FRIDA KAHLO

Les religions ont souvent mauvaise presse auprès des féministes, qui voient en elles la racine de la misogynie. Aussi les combats féministes se sont-ils souvent construits contre les religions et leurs dogmes jugés inégalitaires. Pourtant, des croyantes ont, depuis fort longtemps, cherché à bousculer les institutions de l'intérieur. Qui sont ces femmes ? Quels sont leurs arguments ? Dans quelle mesure parviennent-elles à faire bouger les lignes ? Féminisme religieux et féminisme laïque sont-ils compatibles ? *Le Monde des Religions* vous emmène à la rencontre de ces militantes exceptionnelles d'hier et d'aujourd'hui.

**Le Monde DES RELIGIONS**

CES FEMMES qui bousculent les religions  
Un magazine de 84 pages - 6,90 €  
Chez votre marchand de journaux  
et sur [Lemondedesreligions.fr](http://Lemondedesreligions.fr)